

**Projet pilote de bois de chauffage
Aménagement forestier sur les terres
publiques intramunicipales (TPI)**

Projet pilote de bois de chauffage Aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI)

2010

**Réalisé en partenariat avec la Coop Quatre Temps, Grâce
à la contribution des PMVMF – Volet II de la MRC du
Fjord**

Citation :

Tremblay, M. 2010. Projet pilote de bois de chauffage Aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI). Bibliothèque des PDFD. 29 pages.

Coop Quatre Temps

Aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales (TPI)

Projet pilote de bois de chauffage



Rapport présenté par

Michaël Tremblay biol. M.Sc.



Pour

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay



Dans le cadre du

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2

Mars 2010

Table des matières

Table des matières	iv
1. Mise en contexte	1
2. Objectifs	1
3. La mobilisation de la population.....	2
3.1 La sensibilisation de la population.....	2
3.2 La stratégie de communication	2
3.3 La participation de la population	2
4. Méthodologie.....	3
4.1 La recherche des sites de bois de chauffage.....	3
4.2 La délimitation des sites.....	3
4.3 L'inventaire avant coupe.....	3
4.4 La compilation des données.....	3
4.5 L'analyse des données et le choix des traitements.....	3
4.5.1 La coupe partielle.....	4
4.5.2 La coupe totale.....	4
4.6 Le martelage	4
4.7 Attribution des volumes.....	5
4.8 Le suivi des traitements	5
5. Résultats des travaux	5
6. Les recommandations	5
7. Suggestion d'un plan de travail pour la continuité des travaux	6
8. Conclusion.....	6
9. Références	6
Annexe 1 Encarts et article.....	7
Annexe 2 Questionnaire.....	13
Annexe 3 Prescriptions	16

1. Mise en contexte

Depuis plusieurs années, la Coop Quatre Temps, détentrice d'une convention d'aménagement forestier sur les lots intramunicipaux de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, ne souhaitait pas émettre de permis de récolte de bois de chauffage domestique sur ces lots intramunicipaux parce qu'il est très difficile d'encadrer cette pratique et qu'il y a souvent une dégradation de la forêt suite à une coupe de bois de chauffage. Comme la Coop Quatre Temps désire restaurer les lots intramunicipaux du Bas-Saguenay vers leur plein potentiel, elle ne voulait évidemment pas que ce scénario ait lieu sur ces territoires.

Les gens de la Coop Quatre Temps croyaient qu'en limitant la coupe de bois de chauffage, les dégâts sur les lots intramunicipaux seraient limités. Malheureusement, il n'en est rien. Depuis plusieurs années, il y a de nombreuses plaintes rapportant des coupes de bois de chauffage illégales sur les lots intramunicipaux.

Suite à ces constats, la Coop Quatre Temps désire élaborer un projet pilote de récolte de bois de chauffage domestique sur les lots intramunicipaux.

2. Objectifs

Dans un premier temps, l'objectif du projet est de gérer la coupe de bois de chauffage comme un traitement sylvicole sur les lots intramunicipaux. Dans un deuxième temps, ce projet permettra de trouver une méthode pour encadrer la coupe de bois de chauffage domestique.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Sensibiliser la population du Bas-Saguenay à la récolte de bois de chauffage domestique en respect avec le développement durable afin de diminuer le pillage des lots intramunicipaux;
- Utiliser la coupe de bois de chauffage effectué par un détenteur de permis comme traitement sylvicole sur les lots intramunicipaux;
- Aménager des secteurs de lots intramunicipaux dégradés vers leur plein potentiel en réalisant des coupes de bois de chauffage domestique encadrées techniquement.

3. La mobilisation de la population

3.1 La sensibilisation de la population

Afin d'assurer le succès d'un tel projet, il est essentiel de travailler à changer les mentalités. Pour ce faire, il est primordial de sensibiliser la population sur l'importance d'aménager les lots intramunicipaux selon une approche respectant le développement durable.

C'est par la communication et la sensibilisation qu'il sera possible de changer les mentalités une à une afin d'améliorer les pratiques de toute une population. De plus, en travaillant avec les gens qui désirent améliorer la situation, il sera peut-être possible d'encourager les dénonciations de pillages sur les lots-intramunicipaux et d'amoindrir, à moyen terme, la dégradation de ces lots.

3.2 La stratégie de communication

Afin d'atteindre les objectifs de sensibilisation, un encart a d'abord été envoyé par la poste afin d'inviter les gens à une rencontre d'information. La semaine suivante, un deuxième encart a été envoyé par la poste afin de rappeler aux gens la tenue de la rencontre.

La rencontre d'information a eu lieu le vendredi 22 janvier 2010 à l'édifice municipal de l'Anse-Saint-Jean. Une vingtaine de personnes se sont présentées à cette rencontre. La plupart des gens étaient intéressés par le projet, mais ils ne voulaient pas couper leur bois de chauffage pendant l'hiver. Un questionnaire a ensuite été donné aux gens afin de connaître leurs intérêts à participer au projet et leurs besoins en bois de chauffage. Le questionnaire est présenté à l'Annexe 2.

La semaine suivant cette rencontre, un autre encart a été envoyé par la poste afin d'inviter les gens qui n'avaient pas pu se présenter à la rencontre d'information à nous contacter pour participer au projet.

Finalement, un article a été écrit dans le journal de Trait-D'Union afin d'informer la population du projet pilote de coupe de bois de chauffage.

Les encarts et l'article sont présentés à l'Annexe 1.

3.3 La participation de la population

La population a bien répondu et elle semble intéressée au projet. Au total, 31 personnes ou groupes de personnes ont répondu à notre questionnaire et ce sont dit intéressés par le projet. Sur ce nombre, une personne a procédé à une coupe de bois de chauffage au Lac de l'Ours à Petit-Saguenay et deux autres ont procédé à une coupe au Lac Arcand à Petit-Saguenay.

Les coordonnées et les noms des gens intéressés par le projet ont été mis dans une banque de données afin de pouvoir les contacter à nouveau au cas il y aurait des suites à ce projet.

4. Méthodologie

4.1 La recherche des sites de bois de chauffage

La recherche des sites a commencée par une recherche des peuplements désirés à partir des données du 4^{ème} décennal. Les peuplements composés de bouleau blanc et d'érable rouge étaient préconisés. Depuis quelques années, la Coop Quatre Temps a également procédé à plusieurs projets d'inventaire par points d'observation sur les lots-intramunicipaux pour divers projets. Ces points d'observation ont également été utilisés pour trouver des sites de bois de chauffage.

Un technicien forestier était ensuite envoyé sur le terrain afin de valider visuellement la composition des peuplements. En tout, quatre sites de bois de chauffage ont été trouvés. Trois sites sur les lots-intramunicipaux de Petit-Saguenay et un site sur les lots-intramunicipaux de Rivière-Éternité. Sur ces quatre sites, deux sites ont été récoltés pour le bois de chauffage.

4.2 La délimitation des sites

Le site de bois de chauffage était préalablement délimité par des rubans (rubannage) par le technicien forestier. Le contour était également enregistré au moyen d'un GPS.

4.3 L'inventaire avant coupe

Un plan de sondage a préalablement été défini. Les parcelles d'inventaire étaient des parcelles à rayon variable au prisme (CST-2) (MRNF 2008). Pour chacune des tiges de taille commerciale, l'essence, le DHP ainsi que la vigueur des tiges selon le classement MSCR étaient notés. À partir du centre de la placette au prisme, un inventaire de la régénération était réalisé au moyen d'une grappe de cinq placettes de 2,82 mètres de rayon réparties à 10 mètres de distance l'une de l'autre. La présence ou l'absence de régénération était noté pour chacune des essences commerciales (MRNF 2008).

4.4 La compilation des données

Les données étaient ensuite introduites dans le logiciel Tige (version 4.51) du MRNF. Le nombre de tiges à l'hectare par essence (Tiges/ha), le volume à l'hectare par essence (m³/ha), la surface terrière par priorité de récolte (m²/ha) et le DHP moyen (cm) étaient calculés par le logiciel. Pour la régénération, le coefficient de distribution était calculé par essence et par groupe d'essences (feuillus tolérants, feuillus intolérants et résineux).

4.5 L'analyse des données et le choix des traitements

Pour ce projet pilote, deux traitements ont été choisis. Dans les peuplements dégradés, le traitement était une coupe partielle dans laquelle une tige sur trois était coupée. Dans le peuplement en régénération après CPRS, c'était une coupe totale dans laquelle quelques tiges sont laissées sur pied.

4.5.1 La coupe partielle

La coupe partielle consiste à couper une tige feuillue sur trois. L'ordre de priorité des tiges à couper dépend de l'essence et de la classe de vigueur MSCR. Généralement, le bouleau blanc et l'érable rouge sont priorisés par rapport au bouleau jaune et au peuplier faux-tremble. Le bouleau jaune est conservé en priorité afin d'assurer sa présence sur le terrain et le peuplier faux-tremble est conservé parce qu'il a une faible valeur comme bois de chauffage et pour empêcher son drageonnement après la coupe. Les tiges résineuses ne sont jamais coupées et elles ne sont pas dénombrées dans la règle du une tige sur trois.

La coupe partielle se réalise dans des peuplements dits « dégradés » où la densité est plutôt faible et où il y a un certain envahissement du sous-couvert par des feuillus non-commerciaux comme l'érable-à-épis. La coupe partielle devrait contrôler la quantité de lumière atteignant le sous-couvert et ainsi défavoriser des essences de lumière comme le peuplier faux-tremble et le bouleau blanc au détriment des essences d'ombres comme les résineux et le bouleau jaune.

Les prescriptions détaillées des deux projets de coupe partielle de bois de chauffage sont présentées à l'annexe 3. Il s'agit du projet du Lac à l'Écluse à Rivière-Éternité qui n'a pas été coupé et le projet du Lac de l'Ours à Petit-Saguenay dont une partie a été récoltée.

4.5.2 La coupe totale

La coupe totale se réalise dans des peuplements qui ont subi une CPRS il y a quelques années. Cependant, il reste beaucoup de rémanents de bouleau blanc et d'érable rouge sur le terrain. La régénération dans ce peuplement a subi une éclaircie précommerciale adaptée aux peuplements mixtes (Tremblay 2009). Cependant, les nombreux rémanents sur le terrain font de l'ombrage sur les tiges éclaircies ce qui diminue la croissance de celle-ci et par le fait même l'efficacité du traitement d'éclaircie. La coupe totale de ces rémanents devrait permettre d'optimiser le traitement d'éclaircie précommerciale qui a été fait préalablement pendant la saison d'opération 2009.

La prescription détaillée du projet de coupe totale est présentée à l'annexe 3. Il s'agit du projet du Lac Arcand à Petit-Saguenay.

4.6 Le martelage

Une fois la prescription réalisée, le technicien martelait les arbres selon les directives de la prescription et en respectant la classe de vigueur MSCR du MRNF. Évidemment, aucun martelage n'a été réalisé pour la coupe totale.

Les arbres martelés étaient compilés dans le logiciel Tige (version 4.51) afin de calculer le volume (m^3/ha) et la surface terrière (m^2/ha) coupés et résiduels.

4.7 Attribution des volumes

L'attribution du bois de chauffage se faisait aux demandeurs selon le volume de bois disponible et leurs demandes et selon le secteur où ils désiraient réaliser leurs coupes. Les instructions données aux demandeurs de bois de chauffage étaient :

- Couper seulement les tiges martelées (marquées à la peinture).
- Ne pas couper de tiges à l'extérieur de la zone rubanée.

Pour le projet pilote, l'emplacement où ils allaient corder leur bois de chauffage leur était demandé afin de pouvoir compter le nombre de cordes coupées.

Le prix demandé par la Coop Quatre Temps était de 2\$ le mètre cube.

4.8 Le suivi des traitements

Le technicien forestier retournait après les travaux dans ces parcelles afin de noter les tiges coupées. Il vérifiait aussi le respect des instructions de travail suite aux travaux. Finalement, le technicien calculait le nombre de cordes de 16 pouces de large coupées.

5. Résultats des travaux

Au total, une partie du site de coupe partielle du Lac de l'Ours a été coupée et une partie du site de coupe totale au Lac Arcand a été coupée. Environ soixante cordes de bois de chauffage de 16 pouces de large, soit environ 48 m³ ont été coupés. Dans ces deux coupes, les instructions de travail ont bien été respectées par les demandeurs de bois de chauffage.

6. Les recommandations

Le projet a été réalisé pendant la période hivernale, soit pendant les mois de janvier, février et mars. Lors de la rencontre du 22 janvier 2010, une bonne partie des gens présents nous ont dit que leur bois était déjà coupé pour l'année et qu'ils préféreraient réaliser leur coupe de bois de chauffage pendant l'automne. De plus, la majorité des gens ne sont pas équipés pour couper leur bois l'hiver et ils n'ont pas de motoneige. Ces gens réalisent généralement leur coupe avec des VTT lorsqu'il n'y a pas de neige. De plus, la neige au sol rend plus difficile la recherche des sites potentiels. Plusieurs secteurs ne sont pas accessibles et il faut trouver des secteurs près des chemins ouverts ce qui limite le nombre de sites potentiels et diminue le rendement de travail du technicien forestier. C'est pour ces raisons, qu'il est recommandé de réaliser ce type de projet pendant l'été ou l'automne.

Il sera important dans l'avenir de réaliser la recherche des sites avant de contacter les gens. En effet, la recherche de sites peut prendre un certain temps, surtout lorsqu'il faut valider la composition des peuplements sur le terrain.

La méthode d'encadrement des travaux sylvicoles développée dans ce projet semble bien fonctionner. Par exemple, le rendement pour la préparation d'un terrain de 0,52 hectare est de

7h30 pour un technicien. Les tâches réalisées étaient le rubanage du terrain, la réalisation de 5 parcelles au prisme, la réalisation de 5 grappes de 5 placettes de régénération et le martelage. Ces résultats indiquent qu'il sera probablement plus rentable de réaliser les travaux dans des sites plus grands où plusieurs demandeurs de bois de chauffage pourront aller récolter leurs tiges.

7. Suggestion d'un plan de travail pour la continuité des travaux

- **Été 2010** : Recherche des sites potentiels avec les données du 4^e décennal et les données des points d'observation. Validation des données par des visites sur le terrain.
- **Fin de l'été 2010** : Préparation des sites trouvés (inventaires, rubannage, martelage).
- **Début de l'automne 2010** : Contacter les gens qui étaient intéressés par le projet pilote et qui ont remplis le questionnaire. Envoyer un encart par la poste pour annoncer le retour du projet pour l'automne.
- **Automne 2010** : Réalisation des coupes de bois de chauffage et des suivis des travaux par le technicien forestier.
- **Décembre 2010** : Fin du projet de coupe
- **Mars 2011** : Remise du rapport.

8. Conclusion

Les gens du Bas-Saguenay semblent intéressés par le projet. En effet, une vingtaine de personnes se sont présentées à la séance d'information et une trentaine ont remplis le questionnaire. Le projet s'est bien déroulé, mais à petite échelle. En cas d'une suite à ce projet, il sera important de commencer la recherche des sites pendant l'été et de procéder aux coupes pendant l'automne afin de mieux répondre aux besoins de la population. Il sera important de trouver des grands secteurs de bois de chauffage afin de pouvoir répondre à la demande et pour diminuer la charge de travail et le déplacement du technicien forestier en charge du suivi du projet.

La problématique sur la coupe de bois de chauffage énoncé dans ce projet est également rencontrée sur les terres de l'état. Ainsi, ce projet pourrait répondre à une problématique régionale et même provinciale. C'est pourquoi plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet soit, Le groupe des Partenaires pour le développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay, la MRC du Fjord du Saguenay et le Ministère des ressources naturelles et de la faune.

9. Références

Ministère des ressources naturelles et de la faune (MRNF) 2008. Méthodes d'échantillonnage pour les inventaires d'interventions (inventaire avant traitement) et pour les suivis des interventions forestières (après martelage et après coupe). Exercice financier 2008-2009. Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées. 180 p.

Tremblay, M., 2009. Mise en œuvre d'une approche opérationnelle de réalisation des travaux d'éclaircie précommerciale adaptés au contexte de réhabilitation de la sapinière à bouleau jaune (Version 2009). Coop Quatre temps, Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet 1. 67 p.

Annexe 1

Encarts et article

Encart 1



Réalisation d'un projet pilote de bois de chauffage sur les lots intramunicipaux du Bas-Saguenay

Depuis plusieurs années, la Coop Quatre Temps, détentrice d'une convention d'aménagement forestier sur les lots intramunicipaux de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, ne souhaitait pas émettre de permis de récolte de bois de chauffage domestique sur ces lots intramunicipaux parce qu'il est très difficile d'encadrer cette pratique et qu'il y a souvent une dégradation de la forêt suite à une coupe de bois de chauffage. Comme la Coop Quatre Temps désire restaurer les lots intramunicipaux du Bas-Saguenay vers leur plein potentiel, elle ne voulait évidemment pas que ce scénario ait lieu sur ces territoires.

Les gens de la Coop Quatre Temps croyaient qu'en limitant la coupe de bois de chauffage, les dégâts sur les lots intramunicipaux seraient limités. Malheureusement, il n'en est rien. Depuis plusieurs années, il y a de nombreuses plaintes rapportant des coupes de bois de chauffage illégales sur les lots intramunicipaux.

Suite à ces constats, la Coop Quatre Temps désire élaborer un projet pilote de récolte de bois de chauffage domestique sur les lots intramunicipaux. Les objectifs du projet sont les suivants :

- Sensibiliser la population du Bas-Saguenay à la récolte de bois de chauffage domestique en respect avec le développement durable afin de diminuer le pillage des lots intramunicipaux;
- Utiliser la coupe de bois de chauffage effectué par un détenteur de permis comme traitement sylvicole sur les lots intramunicipaux;
- Aménager des secteurs de lots intramunicipaux dégradés vers leur plein potentiel en réalisant des coupes partielles de bois de chauffage domestique encadrées techniquement.

Par ce projet pilote, nous appelons à la participation des gens désirant des permis de bois de chauffage domestique et voulant améliorer la situation des forêts de leur communauté à ce présenter à une séance d'information le :

**Vendredi 22 Janvier 2010
14h00
À L'édifice municipal de L'Anse-Saint-Jean
3 rue du Couvent
L'Anse-Saint-Jean**

Nous vous attendons en grand nombre!



Réalisation d'un projet pilote de bois de chauffage sur les lots intramunicipaux du Bas-Saguenay

Rappel

Convocation à une rencontre d'information pour les gens désirant des permis de bois de chauffage domestique et voulant améliorer la situation des forêts de leur communauté le :

Vendredi 22 Janvier 2010

14h00

**À L'édifice municipal de L'Anse-Saint-Jean
3 rue du Couvent
L'Anse-Saint-Jean**

Il sera question de ce projet pilote qui a les objectifs suivants :

- Sensibiliser la population du Bas-Saguenay à la récolte de bois de chauffage domestique en respect avec le développement durable afin de diminuer le pillage des lots intramunicipaux;
- Utiliser la coupe de bois de chauffage effectué par un détenteur de permis comme traitement sylvicole sur les lots intramunicipaux;
- Aménager des secteurs de lots intramunicipaux dégradés vers leur plein potentiel en réalisant des coupes partielles de bois de chauffage domestique encadrées techniquement.

Nous vous attendons en grand nombre!



Coop Quatre Temps

Réalisation d'un projet pilote de coupe de bois de chauffage sur les lots intramunicipaux du Bas-Saguenay

Pour les gens qui n'ont pas pu se présenter à la rencontre d'information du 22 Janvier 2010 à l'édifice municipale de l'Anse-Saint-Jean et qui désirent couper du bois de chauffage domestique sur les lots intramunicipaux de l'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay ou Rivière-Éternité.

Vous pouvez vous présenter en personne au bureau de la Coop Quatre Temps pour avoir de l'information :

**8A, rue du Coin
L'Anse-Saint-Jean**

Ou téléphoner au numéro suivant : 418-272-1110 poste 23

Je vous rappelle que les objectifs de ce projet sont de :

- Sensibiliser la population du Bas-Saguenay à la récolte de bois de chauffage domestique en respect avec le développement durable afin de diminuer le pillage des lots intramunicipaux;
- Utiliser la coupe de bois de chauffage effectué par un détenteur de permis comme un traitement sylvicole sur les lots intramunicipaux;
- Aménager des secteurs de lots intramunicipaux dégradés vers leur plein potentiel en réalisant des coupes de bois de chauffage domestique encadrées techniquement.

Article paru dans le journal le Trait-d'Union

La coupe de bois de chauffage domestique pour améliorer l'état de notre forêt

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres une convocation à une rencontre d'information concernant un projet pilote de coupe de bois de chauffage sur les lots intramunicipaux. Cette rencontre a eu lieu le 22 janvier à l'édifice municipal de l'Anse-Saint-Jean où une vingtaine de personnes se sont présentées. La plupart des personnes présentes ce sont dit intéressées par le projet.

Par Michaël Tremblay

Depuis plusieurs années, la Coop Quatre Temps et leurs partenaires cherchent à développer de nouvelles pratiques forestières qui permettraient de restaurer les forêts dégradées des lots intramunicipaux de nos municipalités en plus d'éviter la dégradation des peuplements évoluant encore selon leur plein potentiel. Ainsi, de nouveaux traitements sylvicoles mieux adaptés aux peuplements forestiers du Bas-Saguenay ont été développés, tel que les coupes partielles.

En parallèle, les populations du Bas-Saguenay aimeraient obtenir des permis de bois de chauffage sur les lots-intramunicipaux pour leur consommation domestique. À l'heure actuelle, les coupes de bois de chauffage domestique réalisées par des détenteurs de permis ne s'insèrent pas dans une stratégie d'aménagement et ne fait l'objet d'aucun encadrement de la part des ministères. Ce qui fait que parfois, cette pratique contribue à dégrader des peuplements forestiers. Dans ces conditions, la Coop Quatre Temps, détentrice de la convention d'aménagement sur les lots intramunicipaux, ne désire pas émettre de permis de bois de chauffage afin d'éviter la dégradation de nouveaux peuplements.

Bien que cette solution puisse nous permettre d'atteindre nos objectifs à court terme, il semble que la vraie solution soit de prendre en main l'aménagement des lots intramunicipaux en comptant sur l'implication et le désir d'améliorer les choses des gens du Bas-Saguenay. C'est dans cette optique que s'inscrit le projet pilote de coupe de bois de chauffage proposé par la Coop Quatre Temps. Il s'agit de réaliser des coupes bien planifiées afin de remettre en valeur les peuplements dégradés des lots intramunicipaux. C'est-à-dire que les activités de coupe réalisées par les gens désirant du bois de chauffage seront encadrées par des techniciens forestiers. Le choix des arbres à couper se fera toujours selon des objectifs de remise en valeur des lots intramunicipaux. Ainsi, la coupe de bois chauffage, fait par les gens d'ici, deviendra un moyen de diminuer la dégradation des peuplements forestiers de notre région.

Ensembles, avec la population du Bas-Saguenay, nous réussirons à bien aménager notre forêt afin que nous et les générations futures puissions bénéficier des bienfaits de cette ressource.

Les problématiques au sujet de la coupe de bois de chauffage énoncées dans ce texte se rencontrent aussi sur les terres de l'état. C'est pourquoi la réussite de ce projet pilote au Bas-Saguenay pourrait avoir des répercussions sur la scène régional et même provinciale. D'ailleurs,

plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet soit, Le groupe des Partenaires pour le développement forestier durable (PDFD) des communautés de Charlevoix et du Bas-Saguenay, la MRC du Fjord du Saguenay et le Ministère des ressources naturelles et de la faune.

Annexe 2
Questionnaire

Réalisation d'un projet pilote de bois de chauffage sur les lots intramunicipaux du
Bas-Saguenay

Formulaire pour les demandeurs de permis

Nom: _____ Prénom: _____

No de Téléphone: _____

Courriel: _____

Question 1: Êtes-vous intéressé à participer à ce projet pilote et à faire une demande de permis de bois de chauffage domestique ?

Oui Non

Question 2: De combien de cordes de 16 pouces de large avez-vous besoin? _____

Question 3: Pouvez-vous réaliser vos coupes de bois de chauffage avant le 15 mars 2010 ?

Oui Non

Question 4: Entre la période du 1er février et du 15 mars, avez-vous des contraintes de disponibilité pour couper votre bois de chauffage?

Oui Non

Si oui, quelle période? _____

Question 5: Êtes-vous prêts à vous engager à récolter le nombre de corde que vous avez demandé entre le 1er février et le 15 mars?

Oui Non

Si non, combien de cordes pouvez-vous couper pendant cette période ? _____

Question 6: Dans quelle (s) municipalité (s) voulez-vous couper votre bois de chauffage?

A) Anse-Saint-Jean B) Petit-Saguenay C) Rivière-Éternité

Question 7: Êtes-vous prêts à aller couper votre bois de chauffage dans une autre municipalité?

Oui Non

Si oui, laquelle? A) Anse-Saint-Jean B) Petit-Saguenay C) Rivière-Éternité

Question 8: Pouvez-vous accéder à des secteurs de bois de chauffage en empruntant des chemins non déneigés?

Oui Non

Si oui, donnez la distance maximale _____

Question 9: Êtes-vous prêts à travailler de façon encadrée sous la supervision d'un technicien et à suivre les directives données?

Oui Non

Question 10: Êtes-vous prêts à récolter une certaine proportion (moins de 20%) de peuplier faux-tremble dans vos attributions de bois de chauffage ?

Oui Non

Question 11: Seriez-vous prêts à couper du peuplier faux-tremble en surplus de votre attribution de départ?

Oui Non

Si oui, nombre de cordes. _____

Question 12: Possédez-vous un lot forestier près des lots-intramunicipaux?

Oui Non

Si oui:

Canton: _____ Rang: _____ No du lot: _____

Annexe 3
Prescriptions

Coop Quatre Temps
Prescription sylvicole
Bénéficiaire : Coop Quatre Temps
Saison 2010-2011
Secteur du Lac de l' Ours



Inventaire au prisme
5 parcelles
Région écologique de Charlevoix et du Saguenay (4d)
Traitement : Coupe partielle de bois de chauffage
Superficie du traitement : 2,24 hectares
UE: Bois de chauffage 00001

Constat de la situation :

Le secteur est composé principalement d'érables rouges, de sapins baumiers et d'épinettes blanches. Ces essences sont accompagnés du bouleau blanc, du bouleau jaune et de vieux peuplier faux-tremble en plus faible proportion. Le peuplement est dégradé. Il y a une faible régénération en essences de fin de succession sur le terrain. Il y a plusieurs ouvertures du couvert et la surface terrière est relativement faible.

Identification de la problématique forestière présente :

Le peuplement est dégradé. Il y a plusieurs tiges de faible qualité sur le terrain. Il y a présence d'une régénération au sol d'essences de fin de succession, mais cette régénération est menacée par la régénération des feuillus de lumière.

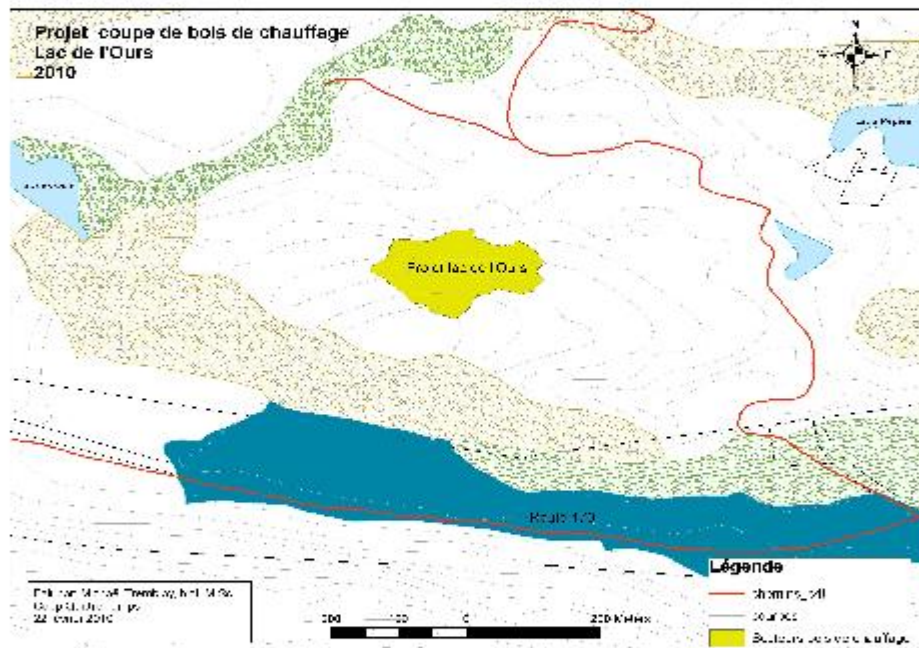
Objectif et nature de l'intervention :

L'objectif de l'intervention est de couper les tiges de faible qualité sur le terrain selon un régime de coupe partielle afin de créer de petites trouées à l'échelle de l'arbre. Le fait de ne pas ouvrir complètement le couvert diminue l'envahissement du site par les feuillus de lumière au détriment des essences désirées. Elle permet aussi de favoriser la croissance des tiges commerciales résiduelles. Le traitement consiste à couper une tige sur trois d'essences destinées au bois de chauffage (Bouleau blanc, érable rouge, bouleau jaune et dans une moindre mesure le peuplier faux-tremble). L'ordre de priorité est présenté à la page 3.

Le traitement devrait laissé 14,4 m² de surface terrière sur le territoire.

Instruction au coupeur de bois de chauffage: Couper seulement les arbres martelés (marqué à la peinture) sur le terrain. Respecter la limite du secteur (secteur rubané) pour réaliser la coupe.

Coop Quatre Temps
Prescription sylvicole
Bénéficiaire : Coop Quatre Temps
Saison 2010-2011
Secteur du Lac de l' Ours



Coop Quatre Temps Prescription sylvicole Bénéficiaire : Coop Quatre Temps Saison 2010-2011 Secteur du Lac de l' Ours	 Coop Quatre Temps
--	---

Description du peuplement

Superficie/ha Type (s) écologique (s)

Type de structure Dégradé	Coefficient de distribution de la régénération (semis, gaules, perche)	
		Essence (s)
	Résineux	30% SAB
	Feuillus tolérants	5% BOJ
	Feuillus intolérants	50% ERR

Essence (s)	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
BOJ	13.2	2.4
BOP	22.1	3.2
PEU	14.2	1.6
ERR	20	4.4
Total feuillus	69.5	11.6

Essences	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
SEPM	43	6.8
Total	43	6.8

Volume total toutes essences (m3/ha)	112.5
--------------------------------------	-------

Surface terrière marchande (m2/ha)	18.4
------------------------------------	------

Prescription sylvicole

Traitement prescrit

Saison de récolte recommandée:

Prélèvement cible: Volume récolté (estimation en m3/ha)

Surface marchande résiduelle cible (m2/ha)

Directive de martelage

Ordre de prélèvement	Priorité de récolte MSCR	Groupe d'essences
1	M	ERR, BOP, BOJ
2	S	ERR, BOP
3	C	PET
4	R	PET
5	S	BOJ

Réalisé par Michaël Tremblay Biol. M.Sc.
le 22 février 2010

Coop Quatre Temps
Prescription sylvicole
Bénéficiaire : Coop Quatre Temps
Saison 2010-2011
Secteur du Lac de l'Écluse



Inventaire au prisme
5 parcelles
Région écologique de Charlevoix et du Saguenay (4d)
Traitement : Coupe partielle de bois de chauffage
Superficie du traitement : 0.52 hectare
UE: Bois de chauffage 00003

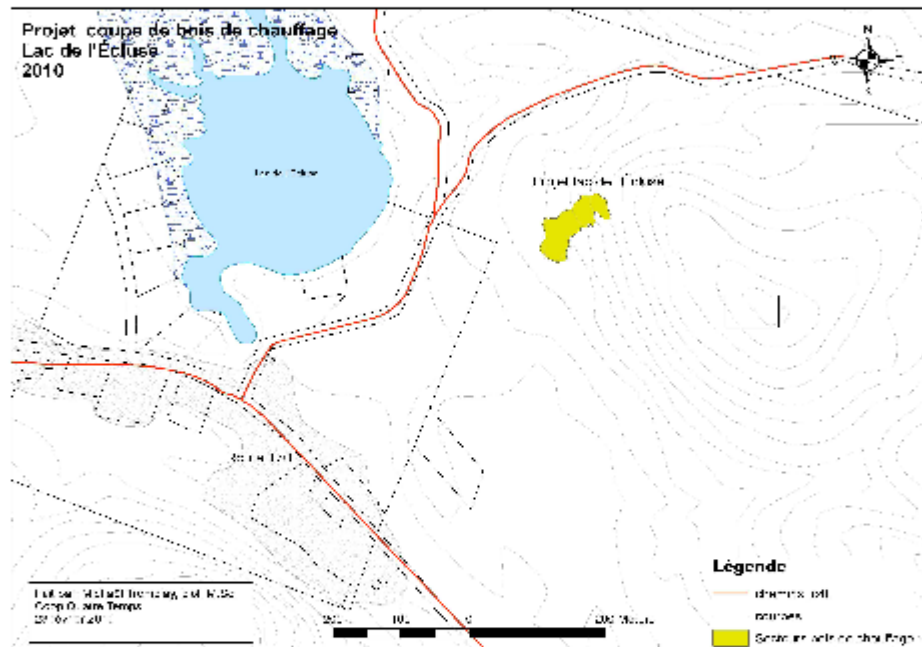
Constat de la situation :
Le secteur est composé principalement de bouleaux jaunes, d'érables rouges et de bouleaux blancs. Ces essences sont accompagnées par des résineux (sapin baumier, épinette blanche et thuya). Il y a une régénération en essences de fin de succession sous le couvert forestier. La surface terrière est relativement faible.

Identification de la problématique forestière présente :
Il y a plusieurs tiges d'essences de fin de succession de bonne qualité sur le terrain. Toutefois, plusieurs tiges de faible qualité augmentent la densité et ne permet pas aux tiges désirées d'atteindre leur plein potentiel. Il y a présence d'une régénération au sol d'essences de fin de succession, mais cette régénération est menacée par la régénération des feuillus de lumière.

Objectif et nature de l'intervention :
L'objectif de l'intervention est de couper les tiges de faible qualité sur le terrain selon un régime de coupe partielle afin de créer de petites trouées à l'échelle de l'arbre. Le fait de ne pas ouvrir complètement le couvert diminue l'envahissement du site par les feuillus de lumière au détriment des essences désirées. Elle permet aussi de favoriser la croissance des tiges commerciales résiduelles. Le traitement consiste à couper une tige sur trois d'essences destinées au bois de chauffage (Bouleau blanc, érable rouge, bouleau jaune et dans une moindre mesure le peuplier faux-tremble). L'ordre de priorité est présenté à la page 3.

Le traitement devrait laissé 16,4 m2 de surface terrière sur le territoire.

Instruction au coupeur de bois de chauffage: Couper seulement les arbres martelés (marqué à la peinture) sur le terrain. Respecter la limite du secteur (secteur rubané) pour réaliser la coupe.



Coop Quatre Temps Prescription sylvicole Bénéficiaire : Coop Quatre Temps Saison 2010-2011 Secteur du Lac de l'Écluse	 Coop Quatre Temps
---	--

Description du peuplement

Superficie/ha Type (s) écologique (s)

Type de structure Irregulier	Coefficient de distribution de la régénération (semis, gaules, perche)	
		CD %
	Résineux	52%
	Feuillus tolérants	12%
		Essence (s)
	Feuillus intolérants	28%
		ERR,BOP

Essence (s)	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
BOJ	44.2	10.4
BOP	13.7	2.4
ERR	15.0	4
Total feuillus	73.8	16.8

Essences	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
SEPM	24.2	4
THO	6.4	1.2
Total	30.6	5.2

Volume total toutes essences (m3/ha)
104.3

Surface terrière marchande (m2/ha)
22

Prescription sylvicole

Traitement prescrit

Saison de récolte recommandée:

Prélèvement cible: Volume récolté (estimation en m3/ha)

Surface marchande résiduelle cible (m2/ha)

Directive de martelage

Ordre de prélèvement	Priorité de récolte MSCR	Groupe d'essences
1	M	ERR, BOP, BOJ
2	S	ERR, BOP
3	C	PET
4	R	PET
5	S	BOJ

Réalisé par Michaël Tremblay Biol. M.Sc.
le 23 février 2010

Coop Quatre Temps
Prescription sylvicole
Bénéficiaire : Coop Quatre Temps
Saison 2010-2011
Secteur du Lac Arcand



Inventaire au prisme
4 parcelles
Région écologique de Charlevoix et du Saguenay (4d)
Traitement : Coupe totale des rémanents feuillus
Superficie du traitement : 1.75 hectares
UE: Bois de chauffage 00004

Constat de la situation :
Les tiges de taille commerciale $\geq 9,1$ cm au DHP sont principalement des rémanents après une CPRS. Les rémanents sont majoritairement des érables rouges et du bouleau blanc. Il y a présence de bouleau jaune également et de quelques sapins. Il y a une bonne régénération sous ces rémanents composée principalement de sapin baumier et de peuplier faux-tremble. Cette strate en régénération a subi une éclaircie précommerciale adaptée aux peuplements mixte pendant la saison d'opération 2009-2010.

Identification de la problématique forestière présente :
Le secteur a subi une éclaircie précommerciale pendant l'été 2009, mais le traitement se retrouve sous un nombre important de rémanents. L'ombrage créé par ces arbres rémanents diminuera l'impact du traitement d'éclaircie précommerciale ce qui pourrait compromettre les objectifs du traitement.

Objectif et nature de l'intervention :

Le traitement à préconiser est une coupe totale des tiges feuillues rémanents sur le territoire. Il est cependant nécessaire de conserver quelques tiges de bouleau jaune sur le territoire. La coupe totale des rémanents permettra d'optimiser la croissance des tiges éclaircies qui se retrouvent sous le couvert de ces rémanents.

Instruction au coupeur de bois de chauffage: Respecter la limite du secteur (secteur rubané) pour réaliser la coupe. Conserver quelques tiges de bouleau jaune.

Coop Quatre Temps Prescription sylvicole Bénéficiaire : Coop Quatre Temps Saison 2010-2011 Secteur du Lac Arcand	 Coop Quatre Temps
--	--

Description du peuplement

Superficie/ha Type (s) écologique (s)

Type de structure

Coefficient de distribution de la régénération (semis, gaules, perche)		
	CD %	Essence (s)
Résineux	80%	SAB,EPN,EPB
Feuillus tolérants	5%	BOJ
Feuillus intolérants	65%	BOP,ERR,PET

Essence (s)	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
BOJ	11.4	2.5
BOP	39.1	7
ERR	39.2	8
Total feuillus	89.7	17.5

Essences	Volume (m3/ha)	Surface terrière (m2/ha)
SEPM	2.2	0.5
Total	2.2	0.5

Volume total toutes essences (m3/ha)

Surface terrière marchande (m2/ha)

Prescription sylvicole

Traitement prescrit

Saison de récolte recommandée:

Prélèvement cible: Volume récolté (estimation en m3/ha)

Surface marchande résiduelle cible (m2/ha)

Directive de martelage

Ordre de prélèvement	Priorité de récolte MSCR	Groupe d'essences

Réalisé par Michaël Tremblay Biol. M.Sc.
 le 25 mars 2010